



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E26671

VALABLE JUSQU'AU 25/06/2025

ÉDITÉ LE 20/06/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1978

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 14/02/2024  
100 000

Raison sociale : ETABLISSEMENTS WIEDEMANN ET FILS

4B, RUE DU TRINEAU  
67240 GRIES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC STRASBOURG B340679695

Téléphone : 03 88 72 42 96

Fax : 03 88 72 13 38

Portable : 06 20 98 16 70

Siret : 340 679 695 00023

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 4029359-0

Site Internet : www.wiedemannfils.fr

E-mail : contact@wiedemannfils.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

CAMBTP 1 284462

Responsabilité légale :

WIEDEMANN JEAN-LUC CO-GÉRANT

Assurance Responsabilité Civile :

CAMBTP 1 284462

Situation fiscale et sociale : A jour au 09/04/2024

Effectif moyen : 43

Tranche de classification : EFF3

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	04/05/2023
3121	Tuiles plates (Technicité courante) Mention RGE	04/05/2023
3811	Parois en bardages simples (Technicité courante) Mention RGE	19/05/2022
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	04/05/2023

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE STRASBOURG  
BATIMENT « H22 » - 1ER ETAGE  
15 RUE JACOBI-NETTER  
67200 STRASBOURG CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.